



# Ass. PONS GÉMOZAC Cycliste



Samedi 11 Mai 2013 et Dimanche 12 Mai 2013

## EPREUVE ELITE NATIONALE PAR ETAPES 30<sup>èmes</sup> BOUCLES NATIONALES DU PRINTEMPS

Organisées par :

### A.PO.GÉ CYCLISTE



JUTEAU Gémozac  
SAS Relais de Saintonge  
Ets Bagonneau



Charente Maritime



Biron



Pons et Gémozac



Gémozac, Pons, Saint Genis



Pérignac



05 46 96 12 55 PONS



5<sup>bis</sup>, rue Émile Combes  
17800 PONS  
Tél. 05.46.94.01.36  
Fax 05.46.91.32.97  
sarl-imprimerie.robert@wanadoo.fr



Tesson



Orsin - 17800 CHADENAC

Tél. 06.07.36.89.74  
Tél. 05.46.91.03.50  
Fax 05.46.91.03.51  
e-mail:freddy.jeannaud@wanadoo.fr  
JEANNAUDentreprise@wanadoo.fr



Aire de loisirs PONS



JOULIN Stéphane  
Gémozac



VILLE DE GÉMOZAC



## PLAN DE COURSE

### Véhicules

CARAVANE PUBLICITAIRE (\*)  
OUVERTURE COURSE (A) (\*)  
OUVERTURE COURSE (B) (\*)  
PRESSE (\*)

### Chauffeurs

Jérôme BRARD  
Patrick BERTIER  
Yaurick LAIR  
Jean ROUX  
Gilbert CLISSON  
Guy COURTOIS  
VC MONTENDRE (Jean Guy TRICAUD)

### Passagers

François FORT  
Bruno BERLAND  
Gabriel RAVON  
Jean Pierre BIGEON  
Alain DOUAUD

ORGANISATION (\*\*)  
DEPANNAGE MOTO (\*)  
DEPANNAGE NEUTRE (\*)  
JUGE ARRIVEE, CHRONO (\*\*)

DUMAS Jean Claude

Jacques SUIRE  
Daniel CHEVRIAUX  
Gérard DAMIENS

MOTO ARDOISIER (\*)  
MOTO COMMISSAIRE 1 (\*\*)  
MOTO COMMISSAIRE 2 (\*\*)  
MOTO INFO (\*)

Freddy JEANNAUD

Aurore MOY  
Pascal BARADEAU

MOTOS SECURITE

Philippe BAUDRY - Didier DUBOIS - Pascal DUFOURNAUD -  
Jean Marie DUPEU - Philippe DUPONT - Daniel FEDON - Yannick GABORIT - Bernard GUSTAVE -  
Bruno HAYE - Alain HERNOUX - Jean Marie LAMOTHE - Michel MOUCHEBEUF - Patrick SEUREAU  
- Roland VENDANGEON

### **PELTON COUREURS**

PRESIDENT JURY (\*\*)  
MEDECIN (\*)

Alain CLOUET  
Claude TARIN 06 09 64 80 39

Didier TIFFON  
Jean François BARON

### **DIRECTEURS SPORTIFS (5) (\*)**

COMMISSAIRE 2 (\*\*)  
COMMISSAIRE 3 (\*\*)  
ANIMATEUR

Denis NIVET  
Jean François MAINGUENAUD  
SCAR

Emmanuel LEGROS  
Olivier UVETEAU

### **AUTRES DIRECTEURS SPORTIFS (\*)**

DEPANNAGE NEUTRE (\*)  
AMBULANCES (\*)  
MINIBUS BALAI (\*)  
CAMION BALAI (\*)

PEDALE JONZAC (Alain MORASSUTTI)  
SARL ETOILE (2 véhicules)  
Jean Claude RENAUD  
Michel PELTIER

Françoise ARNAUD

(\*) véhicules à équiper d'un poste VHF

(\*\*) véhicules à équiper de deux postes VHF

## LE PALMARES

1984 :	Laurent MAZEAUD	CC PERIGUEUX
1985 :	Fernand LAJO	U.S LE BOUSCAT
<b>1986 :</b>	<b>Gérard SIMMONOT (1)</b>	<b>U.C CHATEAUNEUF</b>
1987 :	Laurent BROCHET	V.C.C.O LA ROCHELLE
<b>1988 :</b>	<b>Pierre Raymond VILLEMIANE (1)</b>	<b>U.S CAUDROT</b>
1989 :	Philippe BOCQUIER	U.S MONTAUBAN
1990 :	Philippe ESCOUBET	CYCLE POITEVIN
1991 :	Thierry FERRER	C.R.C LIMOGES
1992 :	Vincent GUILLOUX	C.R.C LIMOGES
1993 :	Pascal BERGER	TARBES CYCLISTE
<b>1994 :</b>	<b>Stéphane BARTHE (1)</b>	<b>U.S MONTAUBAN</b>
1995 :	Guillaume DESTANG	C.C MARMANDE
<b>1996 :</b>	<b>Philippe MAUDUIT (1)</b>	<b>VENDEE U</b>
<b>1997 :</b>	<b>Olivier ASMAKER (1)</b>	<b>U.S MONTAUBAN</b>
<b>1998 :</b>	<b>Gilles CANOUE (1)</b>	<b>U.S MONTAUBAN</b>
1999 :	Yvonnice BOLGIANI	V.S DINAN
<b>2000 :</b>	<b>Frédéric DELALANDE (1)</b>	<b>JEAN FLOC'H MANTES</b>
2001 :	Bertrand GUERRY	CYCLE POITEVIN
<b>2002 :</b>	<b>Hayden ROULSTON (1)</b>	<b>BRESSUIRE A.C (NZL)</b>
<b>2003 :</b>	<b>Tarno RAUNDSEPP</b>	<b>NANTES 44 CYCLISME (EST)</b>
2004 :	Jérôme BONNACE	U.C CHATEAURoux
2005 :	Stéphane BELLICAUD	DEUX SEVRES CYCLISME
2006 :	Stéphane BELLICAUD	DEUX SEVRES CYCLISME
<b>2007 :</b>	<b>Gilles CANOUE (1)</b>	<b>U.S MONTAUBAN 82</b>
<b>2008 :</b>	<b>Paul POUX</b>	<b>TOP 16</b>
2009 :	Gwenaël TEILLET	TEAM U NANTES ATLANTIQUE
2010 :	Gwenaël TEILLET	TEAM U NANTES ATLANTIQUE
2011 :	Romain GUILLEMOIS	VENDEE U PAYS DE LA LOIRE
2012 :	Alo JAKINS	V.C ROUEN

(1) ces coureurs ont été ou sont encore professionnels

## ORGANISATION

PRESIDENT DU CLUB	:	Jacques SUIRE (06 07 14 53 00)
DIRECTEUR DE L'EPREUVE	:	Jacques SUIRE (06 07 14 53 00)
ANIMATEUR	:	Alain LAGARDE (06.89.36.05.83)

### ***RESPONSABLES TECHNIQUES***

RESPONSABLE RESTAURATION ORGANISATION	:	Claudette BRUN (06.31.46.84.09)
RESPONSABLE RESTAURATION PARTENAIRES	:	Claude MONTAZEUD (07.70.63.60.81)
RESPONSABLE LIGNES D'ARRIVEE	:	Jean Paul RIGAL (06.07.11.77.62)
RESPONSABLE LIGNES DEPART	:	Jean ROUX (06.82.24.63.47)
RESPONSABLE SIGNALIQUETIQUE	:	J. Claude MATINIER (06.64.63.39.13)
RESPONSABLE VEHICULES SUIVEURS	:	Gilbert CLISSON (06.48.52.49.35)
RESPONSABLE SECURITE PARCOURS	:	Annie ROUX (06.83.18.44.94)
RESPONSABLE SECURITE ARRIVEE	:	Jean Paul RIGAL (06.07.11.77.62)
LIAISONS RADIOS	:	SCAR
SECOURS D'URGENCE	:	SARL ETOILE HOPITAL SAINTES (05.46.95.15.15)
SECRETARIAT GENERAL	:	Annie ROUX (06 83 18 44 94)
PERMANENCE COMMISSAIRES et DEPART	:	Corinne BILLY(06.71.94.83.08)
GESTION INFORMATIQUE DES CLASSEMENTS	:	STS Frédéric Lafargue (06.18.01.19.07)
ACCUEIL DES INVITES	:	Claudine SUIRE (06.89.03.34.35)
RESPONSABLE HEBERGEMENT	:	Michel PELTIER
CARAVANE PUBLICITAIRE	:	Jérôme BRARD (06.45.16.48.25)
LES POMPIERS 18		

### Les teneurs au départ du contre la montre :

Patrick BERTIER, Alain MORASSUTTI, Etienne POUVREAU, Gabriel RAVON, Jean Claude RENAUD, Jean Guy TRICAUD

### Escorteurs :

Patrick BERTIER, Claudette BRUN, Claude BRUN, Michel PELTIER, Etienne POUVREAU, Gabriel RAVON.

## CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

**CLASSEMENT INDIVIDUEL 1<sup>ère</sup> étape** : Grille n° 1220/20.....1 220 €  
(246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12)

**CLASSEMENT PAR EQUIPES 2<sup>ème</sup> demi-étape** : Grille n° 610/10 ..... 610 €  
(122, 98, 85, 73, 59, 44, 40, 35, 30, 24)

**CLASSEMENT INDIVIDUEL 3<sup>ème</sup> demi-étape** : Grille n° 610/20 ..... 610 €  
(122, 91, 73, 61, 49, 43, 34, 27, 18, 12, 11, 9, 9, 8, 8, 7, 7, 6, 6)

**CLASSEMENT GENERAL FINAL INDIVIDUEL** : Grille n° 1220/20 .....1 220 €  
(246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12)

**CLASSEMENT GENERAL FINAL ESPOIRS** : Grille n° 459/10 ..... 459 €  
(93, 73, 64, 55, 44, 33, 30, 27, 22, 18)

Le classement sera établi à partir du classement de l'épreuve en retenant les seuls coureurs « espoirs » au sens de la réglementation de la fédération française de cyclisme soit les coureurs de 19, 20, 21 et 22 ans dans l'année. Ces derniers sont appelés, au niveau UCI, Les « moins de 23 ans ».

**CLASSEMENT GENERAL FINAL 2<sup>ème</sup> catégorie** : Grille n° 259/5 ..... 259 €  
(103, 64, **40**, **32**, **20**)

**CLASSEMENT GENERAL FINAL MEILLEUR SPRINTER** : Grille n° 259/5..... 259 €  
(103, 64, 40, 32, 20)

Les points seront attribués :

- 1<sup>ère</sup> étape Tour du canton de Gémozac (150 kms),
- 3<sup>ème</sup> demi-étape à Pérignac-Pons (99 kms),

Attribution des points : 5, 3, 2, 1 point et pour l'arrivée voir règlement article 19

**CLASSEMENT GENERAL FINAL MEILLEUR GRIMPEUR** : Grille 259/5 ..... 259 €






**CLASSEMENT GENERAL FINAL PAR EQUIPES** : Grille 595/5 ..... 595 €  
(238, 148, 90, 75, 44)

**CLASSEMENT DU PLUS COMBATIF** ...200 €      1<sup>ère</sup> étape et 3<sup>ème</sup> demi-étape (60, 40)

**CLASSEMENT MEILLEUR EQUIPIER**. 120 €      1<sup>ère</sup> étape et 3<sup>ème</sup> demi-étape (60)

Le jury des commissaires, en accord avec le président de l'organisation, désignera les deux coureurs ayant été les plus combatifs sur chaque étape en ligne. Des primes annoncées au « drapeau » seront mises en compétition dans les communes traversées.

<p><b>MAILLOT JAUNE</b></p>  <p>La Charente Maritime</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL</u></b>  <b><u>INDIVIDUEL FINAL</u></b> :(grille 1220/20)  246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21,  20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12</p>
<p><b>MAILLOT BLANC</b></p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE GÉMOZAC — de La Saintonge Viticole —</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL</u></b>  <b><u>INDIVIDUEL FINAL ESPOIRS</u></b> : (grille  <b>459/10</b>)  36, 73, 64, 55, 44, 33, 30, 27, 22, 18</p>
<p><b>MAILLOT BLEU</b></p>  <p>PONS cité médiévale</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL</u></b>  <b><u>SPECIAL 2<sup>ème</sup> catégorie</u></b> : (grille 259/5)  103, 64, 40, 32, 20</p>
<p><b>MAILLOT VERT</b></p>  <p>Toujours là pour moi Gémozac, Pons, Saint Genis</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL</u></b>  <b><u>MEILLEUR SPRINTER</u></b> : (grille 259/5)  103, 64, 40, 32, 20</p>
<p><b>MAILLOT A POIS</b></p>  <p>Pays de Saintonge romane</p> <p>REGION Poitou Charentes la démocratie participative</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL</u></b>  <b><u>MEILLEUR GRIMPEUR</u></b> : (grille 259/5)  103, 64, 40, 32, 20</p>
 <p><b>CRÉDIT AGRICOLE</b> Pons et Gémozac</p>	<p><b><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL PAR</u></b>  <b><u>EQUIPES</u></b> : (grille 595/5)  238, 148, 90, 75, 44</p>

 <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE GÉMOZAC — &amp; de La Saintonge Viticole —</p>	<p><b><u>CLASSEMENT 1<sup>ère</sup> ETAPE TOUR DU CANTON DE GEMOZAC : (grille 1220/20)</u></b> 246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12</p>
<p><b>Biron</b>                      <b>Pérignac</b></p> 	<p><b><u>CLASSEMENT 2<sup>ème</sup> DEMI-ETAPE CONTRE LA MONTRE : (grille 610/10)</u></b> 122, 98, 85, 73, 59, 44, 40, 35, 30, 24</p>
<p><b>CDC Région Pons, Pons et Pérignac</b></p> 	<p><b><u>CLASSEMENT 3<sup>ème</sup> DEMI-ETAPE TOUR CANTON DE PONS : (grille 610/10)</u></b> 122, 91, 73, 61, 49, 43, 34, 27, 18, 12, 11, 9, 9, 9, 8, 8, 7, 7, 6, 6</p>
 <p><b>JEANNAUD</b> ENTREPRISE Orsin - 17800 CHADENAC Tél. 06.07.36.89.74 Tél. 05.46.91.03.50 Fax 05.46.91.03.51</p>	<p><b><u>MEILLEUR EQUIPIER :</u></b></p> <p>1<sup>ère</sup> étape                      60 € 3<sup>ème</sup> demi-étape            60 €</p>
<p><b>MAILLOT ROUGE</b></p>  <p><b>Chalvignac</b> groupe nov-tech</p>	<p><b><u>PLUS COMBATIFS :</u></b></p> <p>1<sup>ère</sup> étape                      100 € 3<sup>ème</sup> demi-étape            100 €</p>

Un fléchage aérien aux couleurs de nos partenaires la SAS Arcourt et fils et Visuel Pub sera mis en place en complément du fléchage traditionnel au sol.

Engagements : Jacques SUIRE  
9, avenue du lycée  
17800 PONS

tél. 05 46 90 40 09  
email [jacques.suire@gmail.com](mailto:jacques.suire@gmail.com)

## REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

**Article 1 :** L'A.P.O.GÉ Cycliste organise les Boucles Nationales du Printemps en 3 étapes ou demi-étapes. La 1<sup>ère</sup> étape le « Tour du Canton de Gémozac » le samedi 11 mai 2013 Tesson – Tesson sur une distance de 150.3 kms, la 2<sup>ème</sup> demi-étape contre la montre par équipes le dimanche 12 mai 2013 matin, entre Biron et Pérignac sur une distance de 18kms200, la 3<sup>ème</sup> demi-étape le « Tour du Canton de Pons » le dimanche 12 mai 2013 après midi sur une distance de 99 kms entre Pérignac et Pons. L'épreuve est organisée conformément aux règlements édictés par la Fédération Française de Cyclisme.

**Article 2 :** L'épreuve est classée ELITE NATIONALE (2.12.1), elle est ouverte aux équipes continentales UCI françaises, aux équipes nationales, aux équipes étrangères, régionales et de clubs, aux Pôles, aux équipes de division nationale 1, aux équipes de division nationale 2, aux équipes de division nationale 3, aux équipes de comités régionaux, aux équipes de comités départementaux, aux clubs français. Le nombre de coureurs par équipe est fixé à 6. Les engagements se font par équipes.

**Article 3 :** Le parcours en annexe ci-joint est lisible sur la carte Michelin.

**Article 4 :** Les engagements devront être adressés sur bulletin d'engagement officiel à Jacques SUIRE 9, avenue du lycée 17800 PONS, avant le 15 avril 2013 avec le règlement selon le tarif FFC.

**Article 5 :** La permanence de départ aura lieu salle n° 3 restaurant scolaire Agrippa d'Aubigné à Pons le samedi 11 mai 2013 en présence des commissaires-arbitres. Cette permanence sera ouverte de 9 h à 11 h. La remise des dossards, des plaques de cadre et du « livre de route » y sera effectuée contre remise d'un chèque de caution de 30 euros. Les accréditations seront également remises par le secrétariat de cette permanence.

La réunion des directeurs sportifs avec le jury des commissaires-arbitres et le représentant de l'organisation aura lieu le samedi 11 mai 2013 à 11h15 au même endroit à Pons. Les éventuels contrôles anti-dopage se dérouleront le samedi à Tesson, à l'école Jules Ferry, à proximité des installations d'arrivée, le dimanche à Pons, au centre de secours, place de l'Europe.

**Article 6 :** Le contrôle de départ aura lieu au podium avant le départ de chaque étape. Chaque coureur devra venir signer la feuille de départ sous la responsabilité d'un commissaire-arbitre. Ce contrôle de départ débutera à 13 h 15 pour se terminer à 13 h 45 le samedi à Tesson, 30 minutes avant l'heure du 1<sup>er</sup> départ pour le contre la montre le dimanche matin à Biron, à 13 h 15 pour se terminer à 14 h 15 le dimanche après midi à Pérignac. Tout coureur qui n'aurait pas effectué ces formalités de départ et la signature de la feuille d'émargement serait pénalisé selon la réglementation fédérale en vigueur. Les départs seront donnés au niveau du podium à 14 h pour la 1<sup>ère</sup> étape et 14 h 30 pour la 3<sup>ème</sup> demi-étape. Les heures de départ du contre la montre seront communiquées aux équipes au moment du dîner du samedi et les départs seront donnés toutes les quatre minutes. L'ordre de départ de l'étape contre la montre par équipes est l'ordre inverse du classement général par équipes de la veille.

**Article 7 :** Le coureur victime de crevaison devra immédiatement lever le bras et se placer sur le côté droit de la chaussée. Ce signal permettra de prévenir aussitôt son directeur sportif. Tout dépannage ne pourra être effectué qu'à l'arrière du peloton considéré et sur la droite de la chaussée.

**Article 8 :** Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.



**Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des commissaires-arbitres.**

**Article 9 :** La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs.

Pour ce faire, ils ne devront pas doubler la course et se tenir sur la partie droite de la chaussée, en dehors de toutes zones à risques telles carrefours, sommets de côtes, virages, agglomérations.

La zone de ravitaillement se situe pour la 1<sup>ère</sup> étape :

Du km.51.800 à Saint d'Uzet

Au km.54.000 à Chenac

Pour la 3<sup>ème</sup> demi-étape :

Du km.50.100 à Montils

Au km.52.700 à Saint Seurin de Palenne

**Article 10 :** Le président du jury est chargé d'assurer la bonne marche de l'organisation et la discipline concernant les suiveurs officiels autorisés, ceci en cas de distancement ou d'échappée.

**Article 11 :** Les commissaires-arbitres de course, au nombre de sept, délibéreront à huit clos.

**Article 12 :** Le contrôle d'arrivée sera fermé lorsque se sera écoulé le temps du vainqueur augmenté de 10%. Il pourra néanmoins être prolongé sur simple décision des commissaires-arbitres ou en cas d'évènements dûment justifiés. En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constatés, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

**Article 13 :** L'arrivée sera jugée pour la 1<sup>ère</sup> étape à Tesson après 3 tours de circuit de 9,500 kms. L'entrée sur le circuit sera signalée par un panneau. L'arrivée sera jugée à la fin du 3<sup>ème</sup> tour et sur la ligne. Le classement de la 1<sup>ère</sup> étape sera établi en fonction de l'ordre de passage des coureurs sur la ligne, la dotation de cette étape (Tour du Canton de Gémozac) sera de 1220 € grille 1220/20

**Article 14 :** L'arrivée de la 2<sup>ème</sup> demi-étape sera jugée à Pérignac. Le classement de la 2<sup>ème</sup> demi-étape contre la montre par équipes sera établi en fonction du temps réalisé par chaque équipe. Le temps de l'équipe sera celui réalisé par le 3<sup>ème</sup> coureur passant sur la ligne d'arrivée, la dotation de cette étape sera de 610 € grille 610/10

**Article 15 :** L'arrivée sera jugée pour la 3<sup>ème</sup> demi-étape à Pons rue Gambetta après 5 tours de circuit de 6,5 kms. L'arrivée sera jugée lors du 6<sup>ème</sup> passage sur la ligne après une ligne droite en légère pente montante de 500 mètres. Le classement de la 3<sup>ème</sup> demi-étape sera établi en fonction de

l'ordre de passage des coureurs sur la ligne d'arrivée, la dotation de cette étape (Tour du Canton de Pons) sera de 610 € grille 610/20

**Article 16 :** Des sprints bonifications seront disputés pour la 1<sup>ère</sup> étape à Gémozac (km. 69.900) Tesson (km.119.300), et avec gain de 3, 2 et 1 seconde. L'arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape Tour du Canton de Gémozac attribuera des bonifications aux 3 premiers coureurs 10, 6 et 4 secondes. L'arrivée de la 3<sup>ème</sup> demi-étape Tour du Canton de Pons attribuera des bonifications aux 3 premiers coureurs 6, 4 et 2 secondes.

**Article 17 :** Le classement général individuel après la 1<sup>ère</sup> étape sera établi en fonction du temps réalisé par le coureur considéré auquel est déduit la ou les éventuelles bonifications obtenues au cours des sprints intermédiaires et à l'arrivée de l'étape.

Le classement général individuel après la 2<sup>ème</sup> demi-étape est obtenu par l'addition du temps retenu pour le classement général individuel après la 1<sup>ère</sup> étape d'une part, et le temps dont est crédité son équipe sur l'épreuve contre la montre par équipes d'autre part, à la condition que le coureur considéré arrive au sein du groupe composant son équipe. Si un coureur arrive avec un retard supérieur à 10 secondes par rapport au temps réalisé par son équipe c'est son temps réel qui sera retenu pour l'établissement du classement général individuel. En cas d'égalité de temps entre plusieurs coureurs le classement général individuel sera établi en prenant en compte le classement général individuel existant avant le contre la montre par équipes.

Le classement général individuel après la 3<sup>ème</sup> demi-étape est obtenu par l'addition du temps retenu pour le classement général individuel après la 2<sup>ème</sup> demi-étape d'une part et le temps réalisé par le coureur considéré sur la 3<sup>ème</sup> demi-étape après déduction de l'éventuelle bonification obtenue à l'arrivée de la demi-étape. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général individuel sera de 1 220 € grille 1220/20

Le classement général individuel réservé aux coureurs espoirs (moins de 23 ans) est établi conformément aux règles édictées ci-dessus. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation de ce classement spécial est de 459 € grille 459/10

Le classement général individuel réservé aux coureurs de 2<sup>ème</sup> catégorie est établi conformément aux règles édictées ci-dessus. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation de ce classement spécial est de 259 € grille 259/5

**Article 18 :** Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les deux étapes en ligne et par l'addition du temps réalisé par chaque équipe dans la demi-étape contre la montre par équipes (temps pris sur le 3<sup>ème</sup> coureur franchissant la ligne). En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de premières places dans le classement par équipes du jour,
- nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

La dotation du classement général par équipes est de 595 € grille 595/5

**Article 19 :** Le classement général individuel aux points est établi après la 1<sup>ère</sup> étape par addition des points obtenus par chaque coureur en fonction de la place obtenue 20 points au 1<sup>er</sup>, 19 points au 2<sup>ème</sup>, 18 points au 3<sup>ème</sup>, etc 1 point au 20<sup>ème</sup> d'une part et des points obtenus au cours des sprints

intermédiaires (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) disputés à Berneuil (km.4.400), Jazennes (km.15.500), Champagnolles (km.26.800), Saint André de Lidon (km.79.200), Meursac (km.95.300), Rioux (km.110.300). Le classement général individuel final aux points est établi après la 3<sup>ème</sup> demi-étape par l'addition des points acquis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape et des points obtenus au cours de la 3<sup>ème</sup> demi-étape. Pour cette 3<sup>ème</sup> demi-étape l'attribution des points sera la suivante 20 points au 1<sup>er</sup>, 19 points au 2<sup>ème</sup>, 18 points au 3<sup>ème</sup>, etc 1 point au 20<sup>ème</sup> à l'arrivée de la demi-étape d'une part et pour les sprints intermédiaires (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) disputés à Chadenac (km.19.500), Saint Sever de Saintonge (km.42.100), Montils (km.49.900), Pons 3<sup>ème</sup> passage (km.79.500)

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de victoires d'étapes
- nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points,
- classement général individuel au temps.

Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général final aux points est de 259 € grille 259/5

**Article 20 :** Le classement général du meilleur grimpeur est établi par l'attribution de points en fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) :

Pour la 1<sup>ère</sup> étape ces difficultés sont les suivantes, côte de Civrac (km.38.700), Mortagne (km.45.700), côte de tire cul (km.49.000), Chenac (km.53.000), côte d'Epargnes (km.56.000),

Pour la 3<sup>ème</sup> demi-étape Meussac (km.26.900), Bondonnat 2<sup>ème</sup> passage (km.70.900), Bondonnat 5<sup>ème</sup> passage (km.90.400),

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées,
- classement général individuel au temps.

Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général final du meilleur grimpeur est de 259 € grille 259/5.

**Article 21 :** Le coureur le plus combatif de la 1<sup>ère</sup> étape et celui de la 3<sup>ème</sup> demi-étape seront désignés par le Président du jury des commissaires et par le Directeur de l'organisation. Une prime de 100 € sera attribuée à ces deux coureurs. Une prime de 60 € sera attribuée au meilleur équipier sur la 1<sup>ère</sup> étape et sur la 3<sup>ème</sup> demi-étape.

**Article 22 :** Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Conformément aux règlements en vigueur, elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

**Article 23 :** Les coureurs suivants devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie pour la 1<sup>ère</sup> étape et la 3<sup>ème</sup> demi-étape : le vainqueur de l'étape ; le 1<sup>er</sup> coureur « espoir » ; le 1<sup>er</sup> coureur de 2<sup>ème</sup> catégorie ; le 1<sup>er</sup> du classement général individuel ; le 1<sup>er</sup> du classement général individuel espoir et le 1<sup>er</sup> du classement général individuel de 2<sup>ème</sup> catégorie; le 1<sup>er</sup> du classement général meilleur sprinter, le 1<sup>er</sup> du classement général meilleur grimpeur; l'équipe classée 1<sup>ère</sup> du classement

général par équipes et son directeur sportif, le plus combatif de l'étape; le meilleur équipier de l'étape

Les coureurs suivants devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie par la dernière équipe contre la montre par équipes ; l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de l'étape, le 1<sup>er</sup> du classement général, le 1<sup>er</sup> du classement général individuel espoir, le 1<sup>er</sup> du classement général individuel 2<sup>ème</sup> catégorie. Le 1<sup>er</sup> du classement général aux points, le 1<sup>er</sup> du classement général meilleur grimpeur, et l'équipe leader du classement par équipes seront présentés au moment du contrôle de départ de la 3ème demi étape.

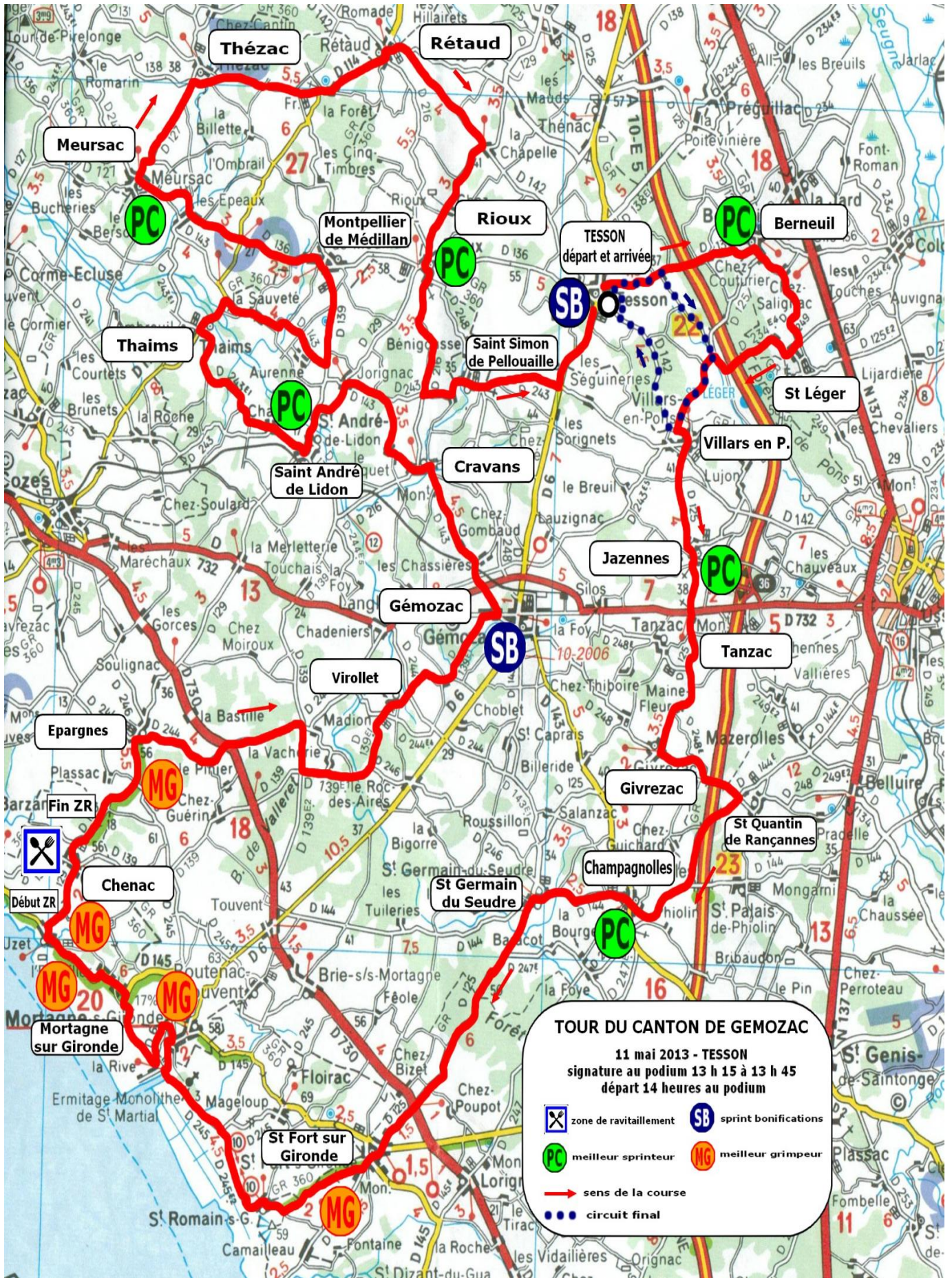
Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée.

**Article 24** : Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

**Article 25** : Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.












**Article 26** : Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les commissaires-arbitres de course seront appelés à prendre des décisions en conformité aux règlements de la Fédération Française de Cyclisme.




**Article 27** : Des frais de déplacements pourront être octroyés aux équipes les plus éloignées. Ces indemnités seront réglées par l'organisateur qui se réserve toutefois la possibilité d'opérer une retenue partielle ou totale pour les équipes ne figurant pas au classement par équipes (moins de 3 coureurs à l'arrivée). Cette décision prendra en compte les circonstances particulières de course.



# 1ère étape : - Tesson - Tesson

Samedi 11 Mai 2013 - 150,300 kms

L'ITINERAIRE		km parcours	km intermédiaire	km restants	passage à 40km/h	passage à 43km/h
Tesson rue Jules Ferry (prendre à droite rue de la Forge) <b>DEPART REEL</b>		0,000	0,000	150,300	14:00	14:00
	Berneuil Carrefour (prendre à droite) == 	4,400	4,400	145,900	14:06	14:06
	Saint Léger carrefour (prendre à droite)	7,500	3,100	142,800	14:11	14:10
	Carrefour (prendre à gauche) direction Villars	10,400	2,900	139,900	14:15	14:14
	Carrefour (prendre à gauche) direct Villars	12,500	2,100	137,800	14:18	14:17
	Villars en Pons	13,000	0,500	137,300	14:19	14:18
	Entrée Jazennes	15,100	2,100	135,200	14:22	14:21
	Jazennes face au n°15 route de l'école == 	15,500	0,400	134,800	14:23	14:21
	Croisement Pons Gémozac Croix Bertrand	16,600	1,100	133,700	14:24	14:23
	Les Ragannes	17,500	0,900	132,800	14:26	14:24
	rue des Florettes	17,900	0,400	132,400	14:26	14:25
	Givrezac à gauche	20,000	2,100	130,300	14:30	14:28
	Carrefour St Quentin	22,700	2,700	127,600	14:34	14:32
	Carrefour Maine Chevalier	25,000	2,300	125,300	14:37	14:35
	Entrée Champagnolles == 	26,800	1,800	123,500	14:40	14:37
	Carrefour Eglise	27,200	0,400	123,100	14:40	14:38
	Carrefour St Germain du Seudre prendre à gauche	29,700	2,500	120,600	14:44	14:42
	Carrefour du gros chêne D125 / D730 (prendre tout droit)	35,500	5,800	114,800	14:53	14:50
	Carrefour D125 / rue du treuil (prendre à gauche)	36,500	1,000	113,800	14:54	14:51
	Carrefour rue du Treuil / D2 (prendre à droite)	36,700	0,200	113,600	14:55	14:52
	Carrefour D2 / D145 St Fort sur Gironde	37,300	0,600	113,000	14:55	14:52
	Carrefour (prendre à droite) rue des côteaux direction Civrac	37,700	0,400	112,600	14:56	14:53
	Civrac (poteau électrique) == 	38,700	1,000	111,600	14:58	14:54
	Carrefour rue du Marais / D2E1 prendre à droite	40,000	1,300	110,300	15:00	14:56
	Carrefour D2E2 / D245 (direction mortagne) à droite	41,200	1,200	109,100	15:01	14:58
	Port de Mortagne (prendre à droite cote de la rive)	45,200	4,000	105,100	15:07	15:04
	Mortagne le Bourg (Balise 50 m Carrefour) == 	45,700	0,500	104,600	15:08	15:04
	Carrefour D6 / route de Pampin (prendre à droite)	47,000	1,300	103,300	15:10	15:06
	Cote de Tire Cul face au N°29 rue de l'échai ller == 	49,000	2,000	101,300	15:13	15:09
	Carrefour rue de l'Echailier / D145 (prendre à gauche)	49,400	0,400	100,900	15:14	15:09
	St Seurin d' Uzet carrefour D145/D129 (à droite)	51,500	2,100	98,800	15:17	15:12
	Début zone de ravitaillement (rue des vallons) 	51,800	0,300	98,500	15:17	15:13
	Entrée Chenac == 	53,000	1,200	97,300	15:19	15:15
	Fin de zone de ravitaillement Au Bois	54,000	1,000	96,300	15:21	15:16
	Cote d' Epargne au niveau du carrefour D129 / D245 == 	56,000	2,000	94,300	15:24	15:19
	Epargne carrefour D129/D244 (prendre à droite)	57,000	1,000	93,300	15:25	15:20
	Carrefour D244/D730	59,000	2,000	91,300	15:28	15:23
	Madion carrefour D244/D139 (prendre à droite)	61,500	2,500	88,800	15:32	15:27
	Carrefour D139 / D139E1 (prendre à gauche)	62,500	1,000	87,800	15:33	15:28
	Virollet	65,800	3,300	84,500	15:38	15:33
	Entrée Gémozac prendre à droite route de royan	69,600	3,800	80,700	15:44	15:38
	Gémozac face au N° 17 route de Royan == 	69,900	0,300	80,400	15:44	15:39
	Carrefour route de Royan / route de Cravans (prendre à gauche)	70,000	0,100	80,300	15:45	15:39
	Carrefour D143 / D732	71,100	1,100	79,200	15:46	15:40
	Passage à niveau	74,200	3,100	76,100	15:51	15:45
	Jorignac à gauche	77,200	3,000	73,100	15:55	15:49
	Carrefour D129 / D139 La Cour du Bois	78,200	1,000	72,100	15:57	15:50
	St André de Lidon face au N°30 rue de l'ancienne Gare == 	79,200	1,000	71,100	15:58	15:52

St André de Lidon carrefour D129/D139/D243 prendre à droite		79,300	0,100	71,000	15:58	15:52
Thaims prendre à droite		83,800	4,500	66,500	16:05	15:58
Carrefour route de la Bourdaine		84,800	1,000	65,500	16:07	16:00
La Sauveté		85,400	0,600	64,900	16:08	16:00
Carrefour prendre à gauche		88,000	2,600	62,300	16:12	16:04
Montpellier de Médillan prendre à gauche		90,200	2,200	60,100	16:15	16:07
Croisement		92,500	2,300	57,800	16:18	16:11
Croisement Epaux D143		93,100	0,600	57,200	16:19	16:11
Stade de Meursac	== 	95,300	2,200	55,000	16:22	16:15
Direction Thézac		95,700	0,400	54,600	16:23	16:15
Thézac prendre à droite		98,400	2,700	51,900	16:27	16:19
Cimetière		101,800	3,400	48,500	16:32	16:24
Rétaud direction Rioux		103,700	1,900	46,600	16:35	16:26
Salle des Fêtes prendre à droite D138		104,200	0,500	46,100	16:36	16:27
La Chapelle prendre à droite		107,300	3,100	43,000	16:40	16:32
Rioux face au N° 19 rue de Saintes	== 	110,300	3,000	40,000	16:45	16:36
Eglise prendre à droite puis à gauche		110,400	0,100	39,900	16:45	16:36
Croisement prendre à gauche		113,300	2,900	37,000	16:49	16:40
A l' église St Simon de Pellouaille		114,600	1,300	35,700	16:51	16:42
Croisement les Seguineries prendre à gauche		117,300	2,700	33,000	16:55	16:46
Tesson face au N°3 Avenue de l'Estuaire	== 	119,300	2,000	31,000	16:58	16:49
Direction Berneuil prendre à droite		119,500	0,200	30,800	16:59	16:49
Entrée sur le circuit		119,800	0,300	30,500	16:59	16:49
Puits d' Auche prendre à droite rue de la groie		121,200	1,400	29,100	17:01	16:51
Le Motard prendre à droite		123,400	2,200	26,900	17:05	16:54
Carrefour D125 / D142 prendre à droite		126,200	2,800	24,100	17:09	16:58
1er Passage avant la ligne, rue Jules Ferry chemin de chicane		131,200	5,000	19,100	17:16	17:05
2eme Passage avant la ligne		140,700	9,500	9,600	17:31	17:19
3eme passage	ARRIVEE	150,300	9,600	0,000	17:45	17:32



Meilleur grimpeur



meilleur sprinteur



Sprints Bonifications

L'arrivée sera jugée au bout d'une ligne droite de 200 mètres

## *Opérations à l'arrivée*

**Les opérations de permanence d'arrivée de la 1ère étape se dérouleront salle de la mairie à Tesson**

- 17 h 00 Entrée de la course sur le circuit final de 9 km 500 à parcourir 3 fois soit 28km500
- 17 h 32 Arrivée de la course rue Jules Ferry
- 17 h 40 Ouverture de la permanence, salle des commissaires-arbitres, salle de presse, salle de la mairie de Tesson (suivre le fléchage)
- 17 h 40 Contrôle médical pour les coureurs concernés à l'école Jules Ferry de Tesson (suivre le fléchage)
- 17 h 50 Cérémonie protocolaire : pour la cérémonie protocolaire, se présenteront sur le podium protocolaire, aussitôt après leur arrivée, en tenue sportive, les coureurs ayant remporté les classements suivants :

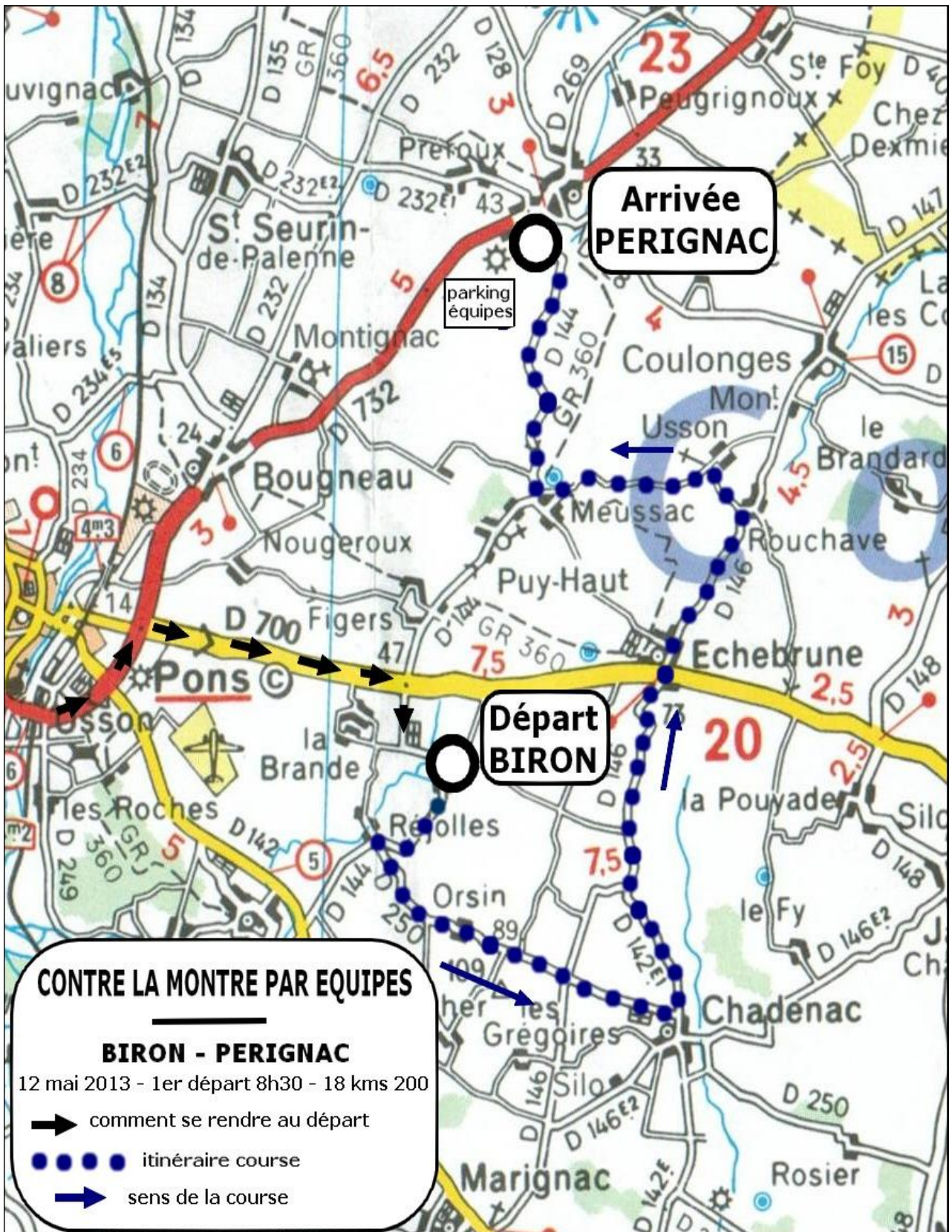
- ▶ Le premier de l'étape
- ▶ Le premier coureur espoir de l'étape
- ▶ Le premier 2ème catégorie de l'étape
- ▶ Le leader de l'épreuve
- ▶ Le leader du classement général espoir
- ▶ Le leader du classement général 2ème catégorie

- ▶ Le leader du classement meilleur sprinter
- ▶ Le leader du classement meilleur grimpeur
- ▶ L'équipe leader du classement Equipes et son directeur sportif
- ▶ Le coureur désigné le plus combatif de l'étape
- ▶ Le coureur désigné le meilleur équipier de l'étape

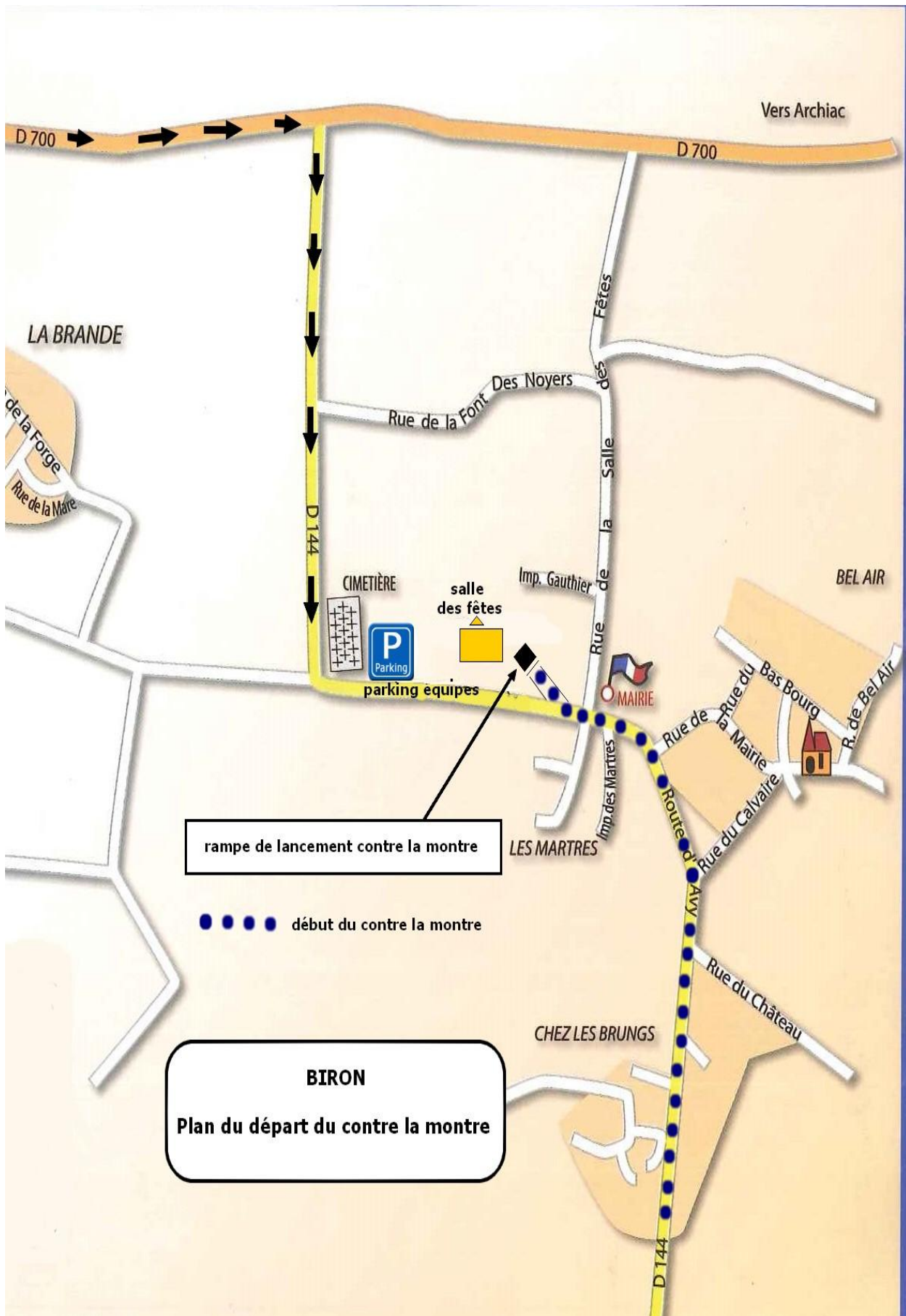
***BOUCLES NATIONALES DU PRINTEMPS***  
***1<sup>ère</sup> étape TOUR DU CANTON DE GEMOZAC***







# PLAN DEPART BIRON (Contre la Montre)



## *2ème demi-étape Biron - Pérignac*

Dimanche 12 Mai 2013 - 18 kms 200

<b>L'ITINERAIRE</b>		<b>km parcourus</b>	<b>km intermédiaire</b>	<b>km restant</b>
Cimetière (parking équipes)				
Biron (salle des fêtes)	<b>DEPART</b>	0,000	0,000	18,200
Mairie		0,050	0,050	18,150
Route de l'église		0,100	0,050	18,100
Route d'Avy		0,200	0,100	18,000
Rue du Château		0,300	0,100	17,900
Rue Fontaine		0,500	0,200	17,700
Lotissement		0,600	0,100	17,600
Réjollès (carrefour D144/D250)		1,600	1,000	16,600
Route Picauriaut		2,700	1,100	15,500
Chemin du Plantis		3,100	0,400	15,100
Sortie Orsin Virage		3,200	0,100	15,000
Route du Sablon		3,600	0,400	14,600
Chemin de Peu Chanceau		3,900	0,700	14,300
Impasse Titière		4,200	0,600	14,000
Carrefour D250/146		4,500	0,300	13,700
Chez Roquet		4,800	0,300	13,400
Cimetière		5,400	0,600	12,800
Salle des Fêtes		5,800	0,400	12,400
Croisement D146		7,200	1,400	11,000
Chemin de Mortier		8,100	0,900	10,100
Echebrune D146/D700		9,900	1,800	8,300
Rue des Charrons (direction Meussac)		10,200	0,300	8,000
Sortie Echebrune		10,400	0,200	7,800
Rouchave route Usson		12,200	1,800	6,000
Usson rue des Ormeaux		12,600	0,400	5,600
La Croix, rue du Maquignon		12,700	0,100	5,500
Meussac rue du Petit Bois		14,700	2,000	3,500
Meussac (prendre à droite route de Pérignac D144)		14,900	0,200	3,300
Les Allées		15,100	0,200	3,100
Rue de la Fontaine		17,800	2,700	0,400
Déviation à gauche pour les directeurs sportifs		18,000	0,200	0,200
Route de Meussac	<b>ARRIVEE</b>	18,200	0,200	0,000

Pour rejoindre la commune de Biron les directeurs sportifs sont invités à emprunter la D700 de Pons en direction d'Archiac et pendant 4 kms jusqu'à Biron

### ***Opérations à l'arrivée***

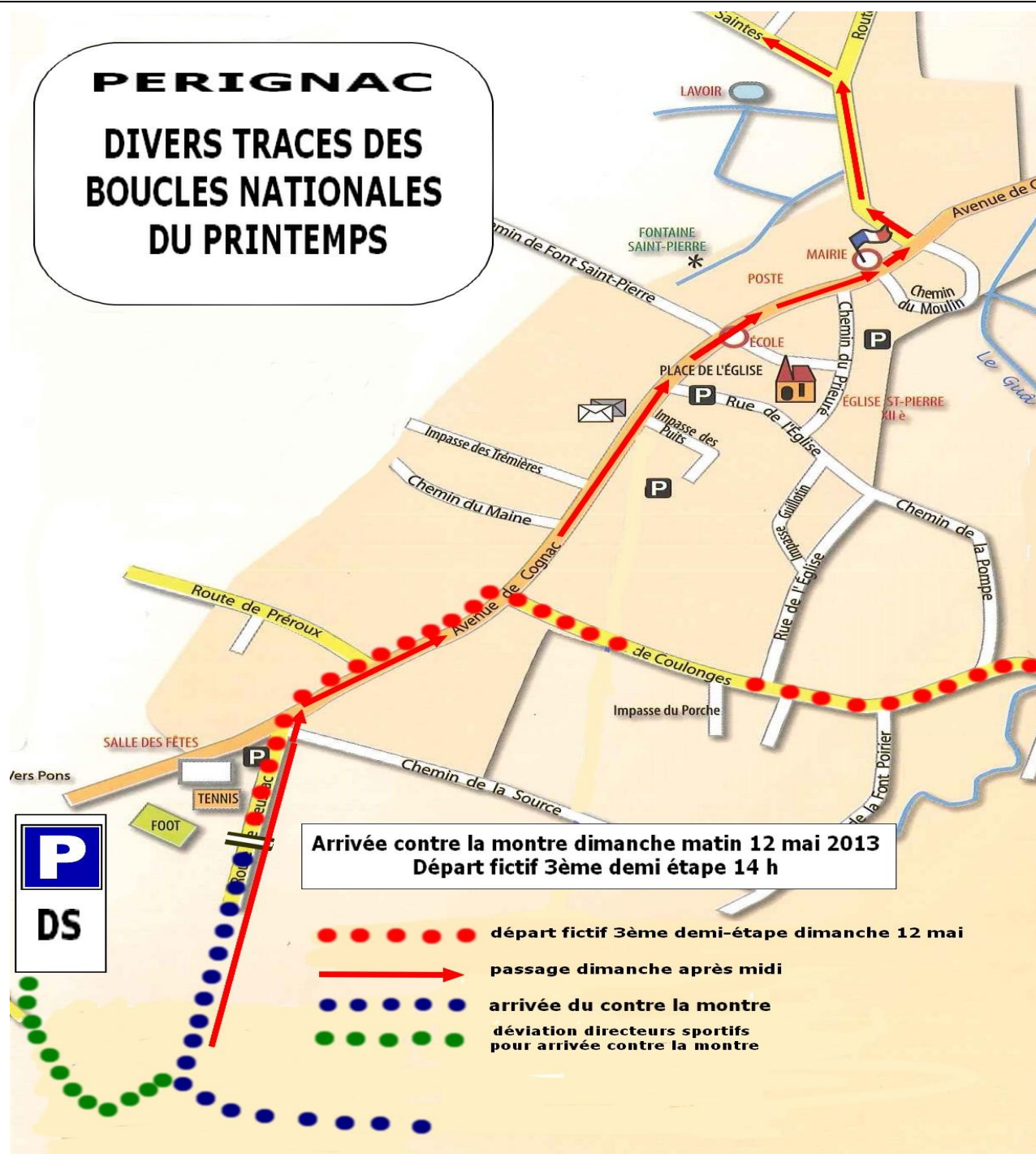
Cérémonie protocolaire : pour la cérémonie protocolaire, se présenteront sur le podium protocolaire, aussitôt après l'arrivée de la dernière équipe, en tenue sportive, les coureurs ayant remporté les classements suivants :

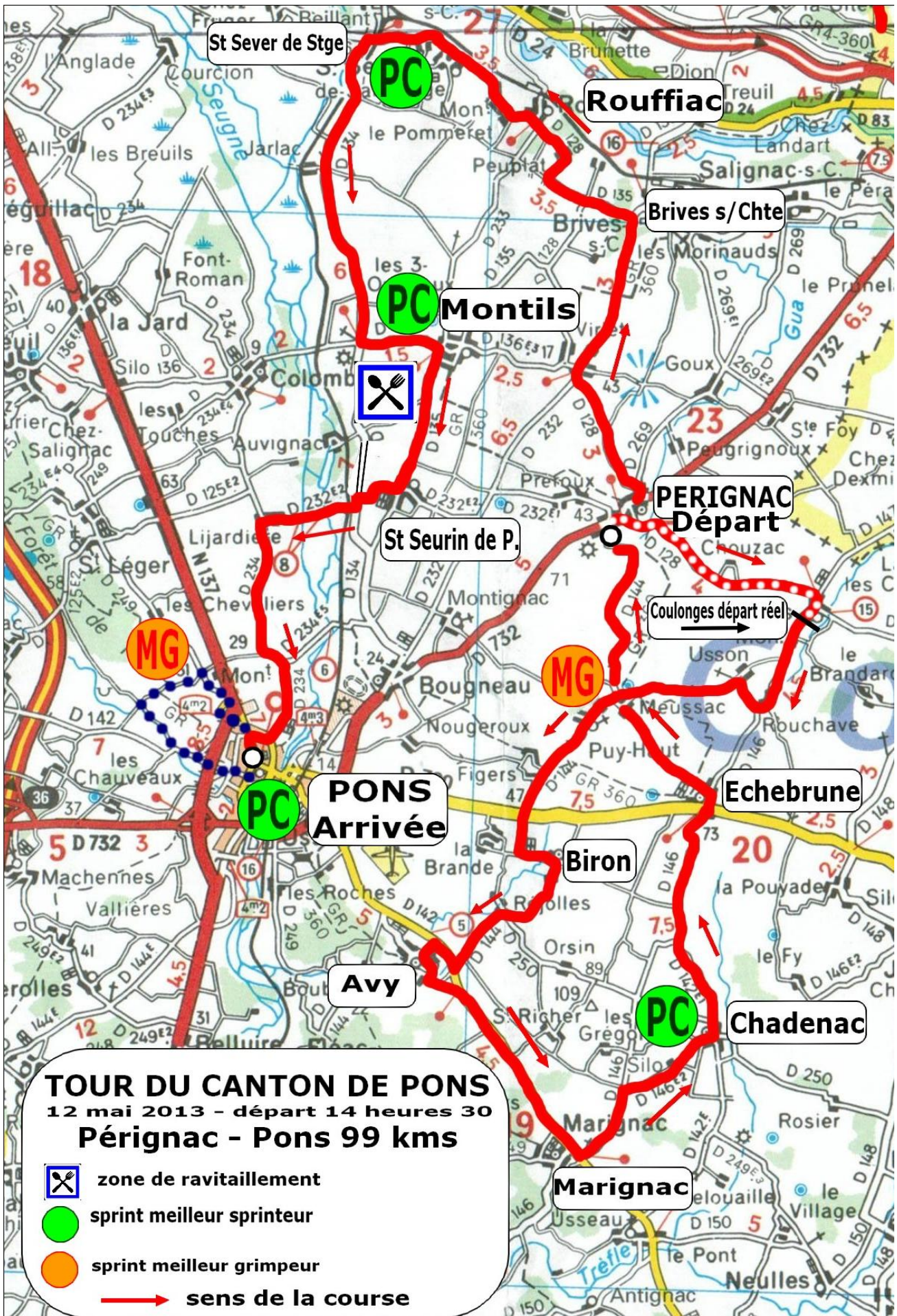
- ▶ L'équipe classée première de l'étape
- ▶ Le leader de l'épreuve
- ▶ Le leader du classement général espoir
- ▶ Le leader du classement général 2ème catégorie

Les coureurs suivants seront présentés au moment du contrôle de départ de la 3ème demi-étape





- ▶ Le leader du classement meilleur sprinteur
- ▶ Le leader du classement meilleur grimpeur
- ▶ L'équipe leader du classement Equipes et son directeur sportif

## PLAN ARRIVEE CONTRE LA MONTRE ET DEPART 3<sup>ème</sup> DEMI ETAPE






**TOUR DU CANTON DE PONS**  
 12 mai 2013 - départ 14 heures 30  
 Pérignac - Pons 99 kms

-  zone de ravitaillement
-  sprint meilleur sprinteur
-  sprint meilleur grimpeur
-  sens de la course

## *3ème demi-étape : Pérignac - Pons*

Dimanche 12 mai 2013 - 99 kms 000

L'ITINERAIRE	km parcours	km intermédiaire	km restants	passage à 40km/h	passage à 43km/h
Pérignac (route des meussac) départ fictif					
Rte de meussac, av de cognac, route de Coulonges					
Coulonges carrefour rue de l'église	0,000	0,000	99,000	14H30	14H30
rue des écoles					
<b>DEPART REEL</b>		0,000	99,000		
Rouchave	1,100	1,100	97,900	14H32	14H32
Usson Prendre à gauche direction Meussac	1,600	0,500	97,400	14H33	14H32
Meussac ( rue du château d'eau, rue de la mairie)	4,300	2,700	94,700	14H36	14H36
Figers	6,200	1,900	92,800	14H39	14H38
Carrefour D 700	7,000	0,800	92,000	14H40	14H39
Biron (chez gauthier, rue de la mairie, route d'avy)	8,000	1,000	91,000	14H42	14H41
Réjolles	9,700	1,700	89,300	14H44	14H43
Carrefour D144/D142 prendre à droite	11,000	1,300	88,000	14H46	14H45
Carrefour D142/D144 prendre à gauche rue du lavoir	11,500	0,500	87,500	14H47	14H46
Avy (rue du médoc prendre à gauche)	11,900	0,400	87,100	14H48	14H47
Carrefour D142 direction Marignac	13,000	1,100	86,000	14H50	14H48
Carrefour D142/D146 prendre à gauche	16,600	3,600	82,400	14H55	14H53
Carrefour D146/146 E2 direction Chadenac	18,100	1,500	80,900	14H57	14H55
Carrefour D146/D250 Mairie == 	19,500	1,400	79,500	14H59	14H57
Carrefour D146/D142 E1 Eglise == 	19,900	0,400	79,100	15H00	14H58
Echebrune carrefour D146/D700	24,300	4,400	74,700	15H06	15H04
Prendre à gauche direction Meussac rue de la prairie	24,600	0,300	74,400	15H07	15H05
Meussac à droite direction Pérignac rue de la mairie == 	26,900	2,300	72,100	15H10	15H08
Pérignac carrefour D144/D732 à droite	30,400	3,500	68,600	15H15	15H12
Pérignac avenue de cognac, prendre à gauche	31,000	0,600	68,000	15H16	15H13
Direction Montils Virlet	33,500	2,500	65,500	15H20	15H17
Brives sur Charente prendre à gauche	36,300	2,800	62,700	15H24	15H20
Carrefour D135/D128	37,300	1,000	61,700	15H26	15H22
Rouffiac (carrefour D233/D128)	39,400	2,100	59,600	15H29	15H25
Saint Sever de Saintonge (mairie) == 	42,100	2,700	56,900	15H33	15H29
Les quatre routes prendre à gauche (2) PN	43,000	0,900	56,000	15H34	15H30
Jarlac	45,400	2,400	53,600	15H38	15H33
Carrefour Colombiers D134/D136 (prendre à gauche)	48,600	3,200	50,400	15H42	15H38
Montils niveau établissement Dagnaud == 	49,900	1,300	49,100	15H43	15H39
Montils carrefour D136/D135 (prendre à droite) Début ZR 	50,100	0,200	48,900	15H45	15H40
Saint Seurin de Palenne D135/D232 E2 à gauche Fin ZR	52,700	2,600	46,300	15H49	15H44
Carrefour D232E2/D134	53,600	0,900	45,400	15h50	15h45
Carrefour D134 à droite PN	53,700	0,100	45,300	15h51	15h46
Lijardière D232E2/D234 à gauche	55,300	1,600	43,700	15h53	15h47
Les Racauds	58,000	2,700	41,000	15h57	15h51
Carrefour D234/ rue du moulin conteau prendre à droite	59,700	1,700	39,300	15h59	15h53
Rue du Moulin Conteau à gauche rue du Puits de Bel air	59,900	0,200	39,100	15h59	15h53
à Gauche Avenue Gambetta <b>entrée sur le circuit final</b>	60,000	0,100	39,000	16h00	15h54
rue des Jacobins, rue Gabriel Moreau	60,800	0,800	38,200	16h01	15h55
rue Gabriel Moreau, Cours Alsace Lorraine	61,000	0,200	38,000	16h01	15h55
Les Chartres (rue du Four à Chaux)	61,400	0,400	37,600	16h02	15h56
Carrefour, de Soute	63,400	2,000	35,600	16h05	15h58
Côte de Bondonnat 1er passage == 	64,400	1,000	34,600	16h07	16h01
Carrefour de Versailles	65,200	0,800	33,800	16h08	16h02

L'ITINERAIRE				km parcours	km intermédiaire	km restants	passage à 40km/h	passage à 43km/h
Carrefour Brico Marché, rue Gambetta				65,300	0,100	33,700	16h08	16h02
1er passage				66,500	1,200	32,500	16h10	16h04
Côté de Bondonnat	2ème passage	==		70,900	4,400	28,100	16h14	16h07
2ème passage Fin du 1er tour				73,000	2,100	26,000	16h16	16h09
3ème passage Fin du 2ème tour				79,500	6,500	19,500	16h21	16h14
4ème passage Fin du 3ème tour				86,000	6,500	13,000	16h26	16h19
Côté de Bondonnat	5ème passage	==		90,400	4,400	8,600	16h30	16h22
5ème passage Fin du 4ème tour				92,500	2,100	6,500	16h32	16h24
6ème passage Fin du 5ème tour <b>ARRIVEE</b>				99,000	6,500	0,000	16h37	16h30

### *Opérations à l'arrivée*

**Les opérations de permanence d'arrivée de la 3ème demi étape se dérouleront salle du restaurant scolaire Agrippa d'Aubigné à Pons**

- 16 h 00 Entrée de la course sur le circuit final de 6 km 500 à parcourir 5 fois soit 32km500
- 16 h 30 Arrivée de la course avenue Gambetta
- 16 h 45 Ouverture de la permanence, salle des commissaires-arbitres, salle de presse, école Agrippa d'Aubigné (suivre le fléchage)
- 16 h 45 Contrôle médical pour les coureurs concernés au centre de secours de Pons Place de l'Europe (suivre le fléchage)
- 17 h 00 Cérémonie protocolaire : pour la cérémonie protocolaire, se présenteront sur le podium protocolaire, aussitôt après leur arrivée, en tenue sportive, les coureurs ayant remporté les classements suivants :
  - ▶ Le premier de l'étape
  - ▶ Le premier coureur espoir de l'étape
  - ▶ Le premier 2ème catégorie de l'étape
  - ▶ Le leader de l'épreuve
  - ▶ Le leader du classement général espoir
  - ▶ Le leader du classement général 2ème catégorie
  - ▶ Le leader du classement meilleur sprinter
  - ▶ Le leader du classement meilleur grimpeur
  - ▶ L'équipe leader du classement Equipes et son directeur sportif
  - ▶ Le coureur désigné le plus combatif de l'étape
  - ▶ Le coureur désigné le meilleur équipier de l'étape

meilleur grimpeur



meilleur sprinteur

